

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Guide du candidat De l'Appel à Manifestation d'Intérêt du volet « Living PACA Labs » Programme PACA Labs 2014-2020

Table des matières

1.	PRESENTATION DU NOUVEAU PROGRAMME PACA LABS 2014-2020	3
2.	OBJET	5
3.	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AMI	5
4.	PROCESSUS DE CANDIDATURE	5
5.	ELIGIBILITE DES CANDIDATS	6
6.	CRITERES DE SELECTION	6
7.	PROCEDURE DE SELECTION	7
7.1.	DEPOT DU DOSSIER	7
7.2.	ELIGIBILITE DES DOSSIERS	7
7.3.	SELECTION DES CANDIDATURES	7
7.4.	ATTRIBUTION DU LABEL	8
8.	BILAN	8
9.	RENOUVELLEMENT	8
10.	CANDIDATURE A UN NOUVELLE CATEGORIE DU LABEL	8
11.	CESSATION DE LA LABELLISATION	8
12.	ENGAGEMENT DES BENEFICIAIRES	8
13.	SE FAIRE ACCOMPAGNER	9
14.	VOS INTERLOCUTEURS	9
15.	REFERENCES	9
16.	CALENDRIER DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	10

Ce guide a pour objectif d'aider les structures qui souhaitent candidater au label Living PACA Labs. Les futurs candidats doivent prendre connaissance des délibérations du Conseil Régional, citées en référence, qui prévalent juridiquement sur le présent document.

1. Présentation du nouveau programme PACA Labs 2014-2020

Le nouveau cadre d'intervention relatif au programme PACA Labs 2014-2020¹ a été approuvé par les élus régionaux lors de l'Assemblée Plénière du 25 avril 2014.

Ses principaux objectifs stratégiques macro et micro économiques sont ainsi définis :

- Conforter Provence-Alpes-Côte d'Azur comme région innovante et « leader » dans le domaine de l'innovation « ouverte centrée-usagers » et valoriser les expérimentations réalisées sur les territoires régionaux ;
- Promouvoir les modèles et les méthodes d'innovation « ouverte centrée-usagers » au sein de l'écosystème d'innovation régional et territorial ;
- Favoriser l'adoption par les collectivités territoriales de pratiques d'innovation ouverte « centrée-usagers » pour développer de nouveaux services publics ou services d'intérêt général ;
- Développer et mettre en réseau les lieux et les services d'innovation ouverte « centrée-usagers » en Provence-Alpes-Côte d'Azur accessibles à l'ensemble des innovateurs du territoire et en particulier aux entreprises ;
- Promouvoir et soutenir la co-conception et l'expérimentation en grande nature de solutions innovantes, afin d'aider les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à développer leurs produits ou services et faire connaître leurs savoir-faire ;
- Favoriser l'émergence d'innovation disruptive en lien avec les défis sociétaux et territoriaux.

PACA Labs se définit comme la marque régionale de l'innovation ouverte « centrée-usagers » en Provence-Alpes-Côte d'Azur. PACA Labs pour la période 2014-2020, comporte 3 volets :

▪ **PACA Labs : « Living PACA Labs »**

Ce volet vise particulièrement la mise en capacité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de lieux et de services d'innovation ouverte « centrée-usagers ».

Il doit agir en complémentarité des initiatives nationales² et, notamment, en articulation avec la politique French Tech³ développée par le ministère chargé des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique.

Il s'agit, ici, de soutenir l'émergence et/ou d'accompagner le développement, de lieux physiques et d'organiser la mise en place d'un réseau régional de ces lieux et de ces services.

Ces lieux et ces services seront labellisés par la Région. Un référentiel en précise les attentes⁴.

Ce réseau doit permettre à terme, aux entreprises notamment, de disposer de l'environnement favorable et des compétences techniques nécessaires pour développer leur processus d'innovation, d'avoir accès aux services d'innovation ouverte « centrée-usagers » adaptés à leur projet, de se mettre plus facilement en relation avec les usagers, de disposer de lieux d'expérimentation et de démonstration pour leurs approches « usages ».

Par ailleurs, ce réseau, au travers de ces lieux, a également vocation, dans le cadre d'une animation dédiée, à assurer la diffusion et l'appropriation des connaissances et méthodologies de l'innovation ouverte « centrée-usagers », à permettre l'émergence d'idées et de projets, de mettre en relation les futurs partenaires de ces démarches collaboratives.

¹ Délibération n°14-313 du 25 avril 2014 du Conseil régional approuvant le nouveau cadre d'intervention 2014-2020 du programme PACA Labs

² Par exemple les appels à projet similaires à celui porté par la DGCIS sur [l'aide au développement des ateliers de fabrication numérique en 2013](#)

³ <http://www.lafrenchtech.com/>

⁴ Ce référentiel est amené à évoluer dans le futur nourri notamment par l'intelligence collective émanant de ce réseau et de la poursuite du programme recherche action, il est annexé aux guides du candidat.

Il est souhaité, qu'au sein de ce réseau, émergent des lieux « tête de réseau », en capacité d'accompagner les innovateurs sur l'ensemble du processus d'innovation et de fournir une offre de service à haute valeur ajoutée⁵.

Ces « hubs » de l'innovation ouverte « centrée-usagers » pourront être thématiques (en lien avec les domaines d'activité stratégiques inscrits à la SRI) et/ou de type généralistes avec une vocation plus territoriale.

Dans le cadre de ce volet plusieurs types d'action pourront être soutenus.

- **La mise en réseau et l'animation du réseau des lieux et des services d'innovation ouverte centrée-usagers**

La Région proposera un processus de labellisation, s'appuyant sur un référentiel. Ce label différenciera, notamment, des lieux proposant une offre de services de ceux proposant en plus une capacité globale d'opérer le processus d'innovation ouverte au travers de ses services propres ou de ceux du réseau. Cette labellisation pourra prendre la forme d'appels à manifestation d'intérêt.

Ce réseau sera articulé fortement au réseau PACA innovation et pourra en devenir partie intégrante. Une articulation sera également recherchée avec les « ERIC – Labs » du réseau des Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC – centres de ressources).

- **L'émergence de nouveaux lieux ou le soutien au développement de lieux existants**

Si l'objectif d'un réseau régional structuré, dynamique, comportant une diversité de lieux permettant d'adresser les différentes problématiques de l'innovation par l'usage, parmi lesquels les « hub » offriront un service d'intégration à haute valeur ajoutée, ..., se perçoit aisément, il sera nécessaire de procéder par étape pour l'atteindre.

La Région devra opérer, par exemple, par appels à projets successifs, permettant à la fois au territoire d'être maillé par une ensemble de « tiers-lieux » d'innovation ouverte centrée-usagers⁶ suffisamment dense et varié et également d'accompagner les volontés locales dans leur évolution, notamment, vers les « hubs - tête de réseau ».

Il ne s'agira pas de créer ex nihilo de « nouveaux lieux » déconnectés de l'écosystème d'innovation existant mais à contrario de favoriser les synergies avec les structures du réseau PACA Innovation⁷, la « montée en gamme » des « tiers-lieux » existants et leur mise en relation avec ce même réseau.

La dimension partenariale au plan local et national⁸ et l'ancrage territorial de ces structures sont des facteurs importants de pertinence et de réussite de ces projets.

Les lieux et les projets soutenus devront avoir fait au préalable l'objet d'une demande de labellisation. La Région pourra financer ces lieux et ces projets et/ou leur étude de faisabilité.

- **PACA Labs : « Innover avec son marché »**

Ce volet vise à favoriser la mise sur le marché de produits ou de services innovants qui correspondent aux attentes de leurs usagers (prescripteurs, utilisateurs, ...), par l'intégration de leurs besoins dès la phase de conception et/ou par la confrontation de prototypes fonctionnels à leurs usages réels.

- **PACA Labs : « Émergences »**

Contrepartie de la spécialisation de la politique publique d'innovation régionale et cherchant, au-delà même des dispositifs existants⁹, à détecter l'innovation fortement disruptive émanant de tout type d'innovateur, ce volet vise à soutenir l'émergence et la réalisation de projets d'innovations hétérodoxes.

⁵ Notamment les services d'innovation centrée-usagers en design de services et en Sciences Humaines et Sociales

⁶ Dans ce cadre il sera possible, par exemple et si cela est jugé opportun, de soutenir des initiatives de type « [Fab Lab](#) », des projets de services de type « [Cantine](#) » au sein d'espaces de « coworking », des services en « Design de Service » et/ou en « Sciences Humaines et Sociales » au sein de lieux d'innovation ouverte centrée-usagers,...

⁷ Pépinière, incubateur, hôtel d'entreprises, plateforme technologique, ...

⁸ Voir international.

⁹ Une part importante de l'innovation et notamment la plus disruptive, ne peut bénéficier des dispositifs de soutien existants, inadaptés à la capter et à l'accompagner, du fait de leurs spécificités et de leurs modalités d'action.

2. Objet

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) permet aux organisations éligibles de candidater au label Living PACA Labs.

Le Label Living PACA Labs comporte trois catégories¹⁰ :

- Living PACA Labs – Catégorie 1 ;
- Living PACA Labs – Catégorie 2 ;
- Living PACA Labs – Catégorie 3.

Les organisations sont labellisées Living PACA Labs dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Cette labellisation permet à ces organisations :

- de participer au réseau des Living PACA Labs ;
- de bénéficier de la notoriété du réseau Living PACA Labs ;
- de bénéficier des animations du réseau Living PACA Labs ;
- de concourir aux appels à projets du volet Living PACA Labs¹¹.

Ces aides octroyées par l'ARII PACA le seront dans le cadre du respect de la réglementation communautaire des aides d'Etat.

3. Modalités de mise en œuvre de l'AMI

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert « au fil de l'eau » et non thématique.

4. Processus de candidature



¹⁰ L'appellation de ces catégories pourra être modifiée dans l'avenir

¹¹ En fonction des critères définis dans le règlement d'intervention

5. Eligibilité des candidats

Les différentes catégories de labellisation comportent leur propre critère d'éligibilité. Il convient notamment de se référer au référentiel des Living PACA Labs qui en précise les prérequis pour chacune.

Living PACA Labs – Catégorie 1

Sont éligibles toute organisation désignée ci-après : groupements de personnes sans structure juridique, associations, entreprises et notamment les SCIC et les SCOP, Etablissements Publics de Coopération Intercommunal.

Living PACA Labs – Catégorie 2 et 3

Sont éligibles toute personne morale désignée ci-après : associations, entreprises et notamment les SCIC et les SCOP, Etablissements Publics de Coopération Intercommunal.

Les organisations doivent être localisées¹² en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Seuls les Espaces Régionaux Internet Citoyen labellisés ERIC Lab¹³ sur les thématiques Fab Lab et Tiers-Lieux / coworking peuvent solliciter la labellisation Living PACA Labs.

L'articulation entre le dispositif ERIC centres de ressources numériques¹⁴ et le volet Living PACA Labs est envisagée de façon progressive :

- Les ERIC souhaitant expérimenter des projets sur les thématiques Fab lab et Tiers Lieux coworking sont invités à candidater dans le cadre des appels à Manifestation d'Intérêt et appels à projets lancés par la Région¹⁵ dans le cadre du programme ERIC centres de ressources numériques¹⁶ ;
- Les structures retenues et bénéficiant du label ERIC Lab peuvent ensuite candidater dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Living PACA Labs afin de participer au réseau et de bénéficier des différentes actions mises en œuvre dans ce cadre.

6. Critères de Sélection

Au-delà de l'éligibilité des candidats, de leur recevabilité administrative, chaque dossier fera l'objet d'une expertise.

Cette expertise est réalisée par les membres du Comité Opérationnel Living PACA Labs.

Les critères¹⁷ de labellisation sont les suivants :

Pour toutes les catégories de label

- (1) *La qualité du dossier*
- (2) *L'engagement à développer son activité dans la durée*
- (3) *L'engagement à participer au réseau des Living PACA Labs*

Living PACA Labs – Catégorie 1

- (1) *Un collectif d'utilisateurs mobilisé autour d'un domaine de l'innovation*
- (2) *Un ou plusieurs types d'activité bien identifiés et bien identifiables*
- (3) *Une programmation récurrente de rencontres et/ou d'ateliers créatifs*

Living PACA Labs – Catégorie 2

En complément des critères de la catégorie 1

- (1) *Un statut juridique existant (association, SCOP, SCIC, CEA, SARL, SAS, etc.)*
- (2) *Un lieu « vitrine », « ouvert » et « convivial »*
- (3) *Une capacité d'animation thématique et de proposition de service(s) de co-création et/ou de co-conception.*
- (4) *La capacité de l'organisation à se mettre au service du réseau*

Living PACA Labs – Catégorie 3

¹² Pour les entreprises, notamment, le siège des PME doit être domicilié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et pour les grandes entreprises l'établissement doit avoir une activité significative (nombre d'emplois, chiffre d'affaire) au sein de la région, pour les autres personnes morales l'organisation doit être domiciliée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

¹³ Délibération n°13-768 du 28 juin 2013 du Conseil régional approuvant le nouveau cadre d'intervention relatif au programme Espace Régional Internet Citoyen – évolution des ERIC vers des centres de ressources numériques

¹⁴ <http://emergences-numeriques.regionpaca.fr/usages-et-services-numeriques/espaces-regionaux-internet-citoyen/les-centres-de-ressources-numeriques/nouveau-dispositif.html>

¹⁵ <http://emergences-numeriques.regionpaca.fr/actualites/detail/lancement-du-nouveau-dispositif-relatif-au-programme-eric.html>

¹⁶ <http://emergences-numeriques.regionpaca.fr/usages-et-services-numeriques/espaces-regionaux-internet-citoyen/les-centres-de-ressources-numeriques/nouveau-dispositif.html>

¹⁷ Se référer au référentiel LivingPACALabs

En complément des critères de la catégorie 2

- (1) Une gouvernance plurielle et réflexive
- (2) Une méthodologie du « processus projet »
- (3) Une proposition de services « innovation ouverte » et « innovation centrée-usager »
- (4) Un processus de capitalisation des expériences et de suivi des projets
- (5) L'intégration de la structure dans l'écosystème local d'innovation et d'entrepreneuriat
- (6) La capacité de l'organisation à faire réseau

7. Procédure de sélection

Dans le cadre de la procédure de sélection, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourra prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile et se réserve le droit de demander toute pièce qui lui semblera nécessaire pour l'instruction du dossier.

Le Comité Opérationnel est souverain dans ses décisions.

7.1. Dépôt du dossier

Le candidat doit déposer le dossier de candidature et les documents annexes au format numérique dans un fichier compressé au format zip à l'adresse pacalabs@regionpaca.fr. Le fichier ne doit pas dépasser 10 Mo.

Le dossier de candidature doit être au format Word.

Le dossier de candidature doit être accompagné des éléments suivants :

- L'habilitation de la personne signataire à engager sa structure ;
- Pour les entreprises et les associations :
 - Attestation certifiant que l'organisme est régulièrement créé / déclaré ;
 - Pour les entreprises - Extrait Kbis de moins de 3 mois en original ;
 - Pour les associations – Les documents justifiant de la déclaration de l'association et ceux attestant des modifications ultérieures ;
 - Copie des statuts signés
 - Attestation relative à la régularité de la structure vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales ;
- Numéro de SIRET et code NAF.

7.2. Eligibilité des dossiers

Les services de la Région ou son opérateur examinent la complétude du dossier. Si le dossier est incomplet la Région demande au candidat les éléments manquants. L'instruction du dossier est suspendue dans l'attente de ces éléments. A l'issue d'un délai d'un mois, si les pièces demandées n'ont pas été fournies ou sont insatisfaisantes le dossier est déclaré inéligible.

Le Comité Opérationnel Living PACA Labs détermine l'éligibilité des candidatures au vue des critères d'éligibilité.

Pour les candidatures déclarées inéligibles, le processus de sélection s'achève à ce stade. Une nouvelle candidature pourra cependant être déposée ultérieurement par les candidats.

7.3. Sélection des candidatures

Le Comité Opérationnel Living PACA Labs examine les dossiers de candidatures éligibles au regard des critères de sélection.

Il peut pour cet examen faire appel à des experts externes.

Les candidats dont les dossiers sont susceptibles d'être labellisés sont auditionnés par le Comité Opérationnel.

Cette audition doit permettre aux candidats de se présenter, de présenter leur dossier et de répondre aux interrogations et/ou aux incertitudes qui n'ont pu être éclairées par son analyse. S'il est jugé nécessaire, une visite des lieux peut également être demandée par le Comité Opérationnel.

7.4. Attribution du Label

A l'issue de la sélection des candidatures, le Comité Opérationnel Living PACA Labs peut choisir de ne pas labelliser l'organisation ou d'attribuer le label Living PACA Labs dans la catégorie demandée ou dans une autre correspondant mieux aux critères de sélection.

La labellisation dans chacune des catégories ne peut être obtenue que si chacun des critères énumérés ci-dessus est satisfait.

8. Bilan

En fin d'année le bénéficiaire du label Living PACA Labs fait parvenir à la Région son bilan d'activité.

9. Renouvellement

Le label est acquis pour l'année au cours de laquelle il a été attribué et pour l'année calendaire¹⁸ suivante. Le bénéficiaire peut, à l'occasion de la transmission de son bilan d'activité, faire la demande de renouvellement dans la même catégorie de label. Ce renouvellement, après accord du Comité Opérationnel, sera acquis pour une durée d'une année calendaire.

10. Candidature à une nouvelle catégorie de label

Pour accéder à une autre catégorie de label, l'organisation doit procéder à une nouvelle candidature à l'appel à manifestations d'intérêt.

11. Cessation de la labellisation

Faute de demande de renouvellement ou dans le cas où l'organisation ne fournit pas son bilan d'activité, le bénéficiaire cesse d'être labellisé à l'échéance de sa labellisation.

Le bénéficiaire peut renoncer à tout moment à la labellisation, il informe la Région par courrier recommandé de sa décision.

La Région au constat du non-respect des critères de labellisation par le bénéficiaire, décidera de lui retirer le label ou de lui proposer sa labellisation dans une nouvelle catégorie. Le Comité Opérationnel Living PACA Labs prend cette décision après une tentative infructueuse de conciliation avec le bénéficiaire.

12. Engagement des bénéficiaires

Dans un souci de performance du dispositif, il est demandé aux bénéficiaires de s'engager sur un certains nombres de points. Tout bénéficiaire devra :

- a) Mettre en œuvre son projet conformément aux éléments mentionnés dans le dossier de candidature ;
- b) Participer aux actions du réseau ;

¹⁸ Du premier janvier au trente-et-un décembre.

- c) Faire la promotion du label et du programme PACA Labs dans sa communication.
- d) Intervenir et témoigner de sa démarche dans le cadre des animations du Réseau PACA Living Labs, y compris être ouvert à répondre aux interrogations des nouveaux membres du réseau.
- e) Fournir à la fin du projet un bilan quantitatif et qualitatif en fin d'année.
- f) Répondre aux sollicitations de la Région et de ses opérateurs dans le cadre : des enquêtes de suivi et d'impact du programme PACA Labs, du programme de recherche / action, des opérations de communication pour une durée de cinq ans à compter de la date d'achèvement du projet.
- g) Respecter les obligations législatives et réglementaires en vigueur ;

13. Se faire accompagner

Afin de faciliter votre démarche, nous vous aiderons, dans la mesure de nos moyens, afin que vous puissiez développer votre projet et profiter des dynamiques collectives induites par l'effet réseau. N'hésitez pas à nous contacter afin que nous vous rencontrions.

14. Vos interlocuteurs

Pour tout renseignement sur l'éligibilité de votre projet contacter l'ARII, la FING ou la Région.
Une question sur le programme PACA Labs : contacter la Région.

ARII :

Rodolphe UHLMANN
Responsable Innovation
Tel : 06 20 96 13 02
uhlmann@mediterranee-technologies.com

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Brice LACOMETTE
Chef de projet Innovation Numérique – PACA Labs
pacalabs@regionpaca.fr

FING :

Renaud FRANCOU
Chef de projets
Tel : 04 91 52 88 26
rfrancou@fing.org

15. Références

Les éléments listés ci-dessous constituent un corpus de références réglementaires et méthodologiques. Les candidats doivent s'y référer.

- Délibération n° [14-313](#) du 25 avril 2014 relative à [l'évolution du dispositif PACA Labs](#)
- Délibération n° [14-975](#) du 17 octobre 2014 relative au [règlement d'intervention du dispositif Living PACA Labs](#) du programme PACA Labs
- Délibération n° [14-1309](#) du Conseil régional en date du 12 décembre 2014 relative aux [dispositifs du programme « PACA Labs »](#)
- Le [référentiel](#) Living PACA Labs.
- Le [guide de l'innovation centrée-usagers](#)
- [La page dédiée à Living PACA Labs](#)

Les candidats pourront également prendre connaissance du [guide « Innovation Nouvelle Génération : un nouveau regard sur l'innovation »](#) de Bpifrance. Cet ouvrage "Innovation Nouvelle Génération" incarne ce changement de regard et propose un référentiel nourri d'exemples concrets et porteur d'une approche multidimensionnelle de l'innovation.

16. Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert à compter du 18/05/2015.